

de choisir une agglomération type et de trouver quel aurait été le taux de mortalité des autres si la composition d'âge et de sexe de leur population eût été conforme à celle de l'agglomération type. L'étalon désigné à cette fin en Angleterre, au Pays de Galles et aux Etats-Unis est le "million standard", basé sur l'âge et le sexe de la population d'Angleterre et du Pays de Galles au recensement de 1901.

Cette répartition est la suivante:

.....	Deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Tous âges.....	1,000,000	483,543	516,457
Moins de 5 ans.....	114,262	57,039	57,223
5-9 ans.....	107,209	53,462	53,747
10-14 ans.....	102,735	51,370	51,365
15-19 ans.....	99,796	49,420	50,376
20-24 ans.....	95,946	45,273	50,673
25-34 ans.....	161,579	76,425	85,154
35-44 ans.....	122,849	59,394	63,455
45-54 ans.....	89,222	42,924	46,298
55-64 ans.....	59,741	27,913	31,828
65-74 ans.....	33,080	14,691	18,389
75 ans et plus.....	13,581	5,632	7,949

Voici ce que dit le Registraire Général relativement au million standard de l'Angleterre et du Pays de Galles: "Comme la population de ce pays ne comprend en 1901 qu'un nombre relativement peu élevé d'enfants en bas âge et de vieillards, le standard est exceptionnellement favorable à une mortalité peu élevée".

La méthode ci-dessus a été appliquée pour 1921-37 à la population des huit provinces qui formaient anciennement le territoire d'enregistrement du Canada et pour 1926-37 à la province de Québec. Les données figurent au tableau 18. Les taux de 1921 et 1922 ont été calculés directement et il est présumé que la répartition proportionnelle parmi les âges et les sexes n'accuse pas de différence en 1922 sur les données du recensement de 1921. Les taux de 1930, 1931 et 1932 ont également été calculés directement d'après les proportions révélées par le recensement de 1931. Pour ce qui est des années 1923-29, dont les chiffres sur la population totale n'étaient pas disponibles par groupes d'âge, la méthode suivante a été adoptée: on a déterminé les moyennes des rapports des taux standardisés de 1921 et 1922 (calculés à trois décimales près) à celles des taux bruts comme pour 1930 et 1931, et on a présumé que les changements survenus dans l'intervalle de sept années ont été arithmétiquement progressifs. Comme la province de Québec ne faisait pas partie du territoire d'enregistrement en 1921, on ne possédait pas de taux standardisés ni pour l'année ni pour la suivante, mais le rapport du taux standardisé au taux brut est fondé en premier lieu sur la répartition par âge et par sexe, et comme cette répartition était connue pour 1921 et 1931, de même que le rapport entre le taux standardisé et le taux brut pour 1931, on a pu calculer une proportion théorique pour 1921. On a employé la même méthode pour les neuf provinces. Pour 1933-37 les taux ont été calculés en supposant que la progression arithmétique, dont on a déjà parlé, se poursuivait durant ces années dans toutes les provinces, à l'exception des Provinces des Prairies dont les données sont celles du recensement de 1936.

Dans chacune des huit provinces pour lesquelles nous donnons les chiffres de 1921, le rapport du taux standardisé au taux brut était plus élevé en 1921 que dix ans après, ce qui veut dire que la répartition par âge est devenue plus défavorable en 1931. Dans les Provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario, la "standardisation" ou "l'ajustement" du taux de mortalité a produit un taux moins élevé. Ceci s'applique notamment à l'Île du Prince-Edouard où se trouve la plus forte proportion de vieillards au Canada. Quant aux provinces de l'Ouest, par contre, les taux standardisés sont plus élevés que les taux bruts bien qu'au Manitoba le taux standardisé ait été plus bas que le taux brut de 1933 à 1937.